



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 31 octobre 2012** à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	25/10/2012
Affichage	25/10/2012

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	27	6

THEME : D.S.P. 1

**OBJET : RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA
QUALITE DU SERVICE
PUBLIC D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF ET NON
COLLECTIF DE LA
COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU
BRIANÇONNAIS - ANNEE
2011.**

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

REÇU LE

- 8 NOV. 2012

SOUS-PREFECTURE
DE BRIANÇON

Etaient Représentés :

GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie.
NICOLOSO Alain pouvoir à BRUNET Pascale.
CODURI Laetitia pouvoir à MARCHELLO Marie.
BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
SIMOND Stéphane pouvoir à FERRUS Christian.
NUSSBAUM Richard pouvoir à ROUBAUD Sabin.

Absents-Excusés :

GUIGLI Catherine, NICOLOSO Alain, CODURI Laetitia, BOVETTO Fanny, SIMOND Stéphane, NUSSBAUM Richard.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.

Rapporteur : Gérard FROMM.

Vu les articles L2224-5 et L 5211-39 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°95-635 en date du 6 Mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) d'eau et d'assainissement a pour principal objectif de donner toute transparence au fonctionnement de ces services par une information précise des consommateurs sur la qualité et la performance du service.

La Communauté de Communes du Briançonnais ayant délégation des services d'assainissement collectif et non-collectif, elle nous présente son rapport annuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement Collectif et Non Collectif de la Communauté de Communes du Briançonnais pour l'année 2011.

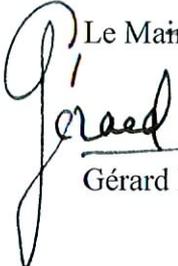
POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire

Gérard FROMM


TRANSMIS LE 07 NOV. 2012

PUBLIÉ LE 07 NOV. 2012

NOTIFIÉ LE 08 NOV. 2012